

PROGRAMME BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA COIFFURE

OBJECTIFS

Le titulaire du BAC Professionnel Métiers de la Coiffure est un professionnel hautement qualifié et maîtrise les activités suivantes :

- Les techniques de coupe, de forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine
- L'accueil de la clientèle
- Le conseil personnalisé pour la vente de prestations et de produits
- L'animation de l'équipe au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière courante d'un salon de coiffure ou d'une activité indépendante.

MÉTHODES MOBILISÉES

Le programme de formation du BAC PRO métiers de la coiffure est conçu pour offrir un cadre éducatif dynamique et interactif. Cette formation en présentiel est structurée autour de sessions de cours théoriques, de sessions pratiques, de conférences avec des experts de l'industrie et de marques expertes du secteur de la coiffure.

Les apprenants sont activement engagés dans le processus d'apprentissage à travers une variété d'activités, telles que des ateliers pratiques, des démonstrations interactives, des études de cas, des travaux de groupe, des présentations ou des sorties professionnelles à visée éducative.

L'intégration de la ludification dans nos méthodes pédagogiques encourage la motivation des apprenants, approfondissant ainsi leur compréhension des concepts clés et les encourageant à devenir les acteurs principaux de leur apprentissage et future réussite.

Les approches pédagogiques peuvent varier en fonction des niveaux de compétence, des besoins individuels et des objectifs d'apprentissage spécifiques des apprenants, les encourageant ainsi à exceller et à s'épanouir dans leur environnement professionnel.

PRÉREQUIS – MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

MODALITÉS D'ACCÈS

- ✓ Pour accéder à la formation, il est préférable de maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.
- ✓ L'admission s'effectue par un entretien d'entrée dont le processus est le suivant :
 - Vérification du parcours de l'apprenant
 - Examen du dossier de candidature
 - Entretien de motivation pour la formation choisie
 - Test de Français / Mathématiques et Culture Générale

DÉLAIS D'ACCÈS

La rentrée scolaire en BAC PRO s'effectue fin août / début septembre de chaque année selon calendrier.

En cas d'inscription tardive (déménagement, changement de CFA, etc...) les équipes administrative et pédagogique se réunissent pour statuer sur le dossier.

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation d'handicap.

Si vous avez besoin d'aménagement particulier pour suivre la formation, n'hésitez pas à nous contacter.

MODALITÉS DE LA FORMATION

- Trois années de formations (ou deux pour les titulaires du CAP Métiers de la Coiffure)
- Bac Pro en 3 ans : 1850 heures
- Bac Pro en 2 ans : 1350 heures
- Pour les Seconde BAC PRO : Cours les mardis, mercredis et jeudis et stage en entreprise les vendredis et samedis.
- Pour les Première et Terminale BAC PRO : Cours les lundis et mardis et trois jours en entreprise. Soit 35 heures au total sur la semaine.

PRÉREQUIS

- Avoir le niveau de 3^{ème} pour un BAC PRO en trois ans (Seconde, Première et Terminale BAC PRO)
- Avoir le CAP Métiers de la Coiffure pour un BAC PRO en deux ans (Première et Terminale BAC PRO)
- Statut scolaire (Seconde BAC PRO) : avoir une entreprise d'accueil pour effectuer le stage
- Avoir un maître d'apprentissage (Première et Terminale BAC PRO)

L'AFCO met également à disposition, pour aider les apprenants / stagiaires dans leur recherche, une liste non exhaustive des entreprises.

COÛT

- **Statut scolaire (2^{de} BAC PRO) :** Coût à la charge de la famille
- **Contrat d'apprentissage / professionnalisation :** Coût pédagogique pris en charge par l'OPCO EP pour le BAC PRO en 2 ans : 14716 €
- **Colis Raphaël PERRIER (Têtes malléables / Livres / Matériels coiffure) :** à la charge de la famille
- **Colis COSMETYCA (Matériels coiffure) :** à la charge de la famille

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours généraux en présentiel et en mobilisant les nouvelles méthodes pédagogiques
- Ateliers pratiques coiffure sur tête malléable
- Mobilisations des compétences en salon d'application

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du BAC Professionnel Métiers de la Coiffure est un professionnel hautement qualifié et maîtrise les activités suivantes :

- Les techniques de coupe, de forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine
- L'accueil de la clientèle
- Le conseil personnalisé pour la vente de prestations et de produits
- L'animation de l'équipe au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière courante d'un salon de coiffure ou d'une activité indépendante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Devoirs surveillés / Devoirs maison (écrits et oraux)
- Devoirs avec modèles ou sur têtes malléables (cours de pratique)
- Examens blancs en Terminale BAC PRO
- Conseil de classe au trimestre

DISPENSES ÉVENTUELLES

Si vous êtes titulaire d'un Baccalauréat Professionnel (éducation nationale ou agricole) vous serez dispensé des épreuves suivantes :

- Français / Histoire Géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé et Environnement
- Langue Vivante : Anglais
- Arts appliqués et cultures artistiques
- EPS

Si la spécialité détenue par le candidat comporte l'évaluation des unités ci-après alors il peut en être dispensé : Physique-chimie, Économie droit, Économie gestion.

Si vous êtes titulaires d'un Baccalauréat général ou Technologique, DEAU, BMA, Brevet de technicien (même agricole), DTMS, Diplôme de niveau supérieur délivré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, vous serez dispensé des épreuves suivantes :

- Français / Histoire Géographie
- Langue Vivante : Anglais
- Arts appliqués et cultures artistiques
- EPS

APRÈS LE BAC PRO

- BTS Métiers de la coiffure
- Brevet de Maîtrise
- Bachelor Coiffure et Entrepreneurat
- Salarié dans un salon de coiffure
- Ouverture de son propre salon de coiffure – Chef d'entreprise

3 PÔLES D'ACTIVITÉS DIVISÉS EN 12 BLOCS DE COMPÉTENCES

Pôle 1, bloc 1 – Conception et réalisation de prestations de coiffure

- Réaliser un diagnostic en vue du service. Adapter et mettre en œuvre un protocole d'hygiène et de soins capillaires.
- Concevoir et réaliser une coupe personnalisée de la couleur.
- Concevoir et réaliser une mise en forme et un coiffage personnalisé.

Pôle 2, bloc 2 – Réalisation avec la clientèle et vente des services et des produits

- Accueillir la clientèle, identifier ses attentes et ses besoins. Conseiller et vendre des services, des produits capillaires, des matériels et des accessoires. Suivre la relation client et participer à la fidélisation de la clientèle.
- Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de services.

Pôle 3, bloc 3 – Pilotage d’une entreprise de coiffure

Organiser l’activité des personnels. Suivre et accompagner l’équipe. Aménager et gérer les espaces d’une entreprise de coiffure. Participer au Pilotage administratif, économique et financier.

Bloc 4 – Mathématiques

Bloc 5 – Physique / Chimie

Bloc 6 – Economie / Gestion

Bloc 7 – Prévention, Santé, Environnement

Bloc 8 – Langue vivante Anglais

Bloc 9 – Français

Bloc 10 – Histoire / Géographie / Enseignement moral et civique

Bloc 11 - Arts appliqués et cultures artistiques

Bloc 12 – Education Physique et Sportive

Bloc supplémentaire au CFA : Mobilité européenne : En classe de Première BAC PRO

LES STAGES / L’ALTERNANCE

La formation en milieu professionnel permet de découvrir les réalités du monde professionnel (activités et contraintes de l’entreprise, structure et organisation des entreprises, rythmes, ...), d’acquérir et de mettre en oeuvre en situation réelle les compétences caractéristiques des emplois occupés par les titulaires du diplôme, de s’insérer dans une équipe professionnelle.

POURSUITES D’ETUDES

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Métiers de la Coiffure pourra suivre son cursus scolaire en préparant le **BTS Métiers de la Coiffure**, **Brevet de Maîtrise**, **Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat**

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Métiers de la Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié et occuper des fonctions telles que : coiffeur polyvalent, coiffeur-coloriste, coiffeur manager, coiffeur polyvalent en établissement de soins, coiffeur à domicile, coiffeur studio/TV-spectacles, coiffeur perruquier-posticheur, coiffeur homme/barbier, coiffeur – formateur, responsable des ventes de produits de coiffure, responsable de magasin coiffure.

Règlement d'examen BAC PRO Métiers de la coiffure

Annexe II b Règlement d'examen Baccalauréat professionnel spécialité Métiers de la coiffure

Baccalauréat Professionnel spécialité Métiers de la coiffure			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques *	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Physique- chimie *	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 - Pilotage d'une entreprise de coiffure	U 2	2	Ponctuel Ecrit	2h	Ponctuel Ecrit	2h	CCF
E3 - Épreuves Professionnelles		15					
Sous-épreuve E31 : Techniques de coiffure	U 31	10	Ponctuel Ecrit et pratique	6h	Ponctuel Ecrit et pratique	6h	CCF
Sous-épreuve E32 : Relations clientèle - accueil en salon – vente	U 32	3	CCF		Ponctuel Ecrit et oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Économie – gestion *	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E34 : Prévention santé environnement *	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 - Épreuve de langues vivantes *	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français *	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique *	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques *	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive *	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2) *							
EF1	UF 1						
EF2	UF 2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant certains nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

